

CONSEIL D'ECOLE DU 8 FEVRIER 2013

Enseignants présents : Mme CUNET Christel, Mme TEMPESTA Carole, Mme GONIN Christelle, Mme MOREL Camille

Enseignant excusée : Mme NICOLET Marie-José

Parents présents : Mme BARBIER Rachel, Mme GIRARDOT Nadia, Mme ROUSSEZ Nalda, Mr DOMINGUEZ Raul, Mme GUILLET Marie

Représentants de la commune : Mr VIENNET Alain, maire de la commune et Mme Peyrard Dominique, adjointe au maire, chargée des affaires sociales.

Les nouveaux rythmes scolaires :

Le conseil d'école a débuté par une lecture commune du nouveau décret proposé par le gouvernement qui va modifier les rythmes scolaires. La semaine scolaire sera répartie sur 9 demi-journées, avec 24 heures de travail : 4 jours dans la semaine et le mercredi. Une journée ne pourra durer plus de 5h30 maximum et ne dépassera pas 3h30 maximum par demi-journée. La pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30. Les élèves vont pouvoir bénéficier des APC (aides pédagogiques complémentaires) d'une heure par semaine (2x1/2h). Cependant, le nombre d'élèves qui bénéficieront de ces activités n'est pas encore déterminé. De plus, nous ne savons pas pour l'instant si ces APC seront imposées ou proposées aux élèves. C'est au conseil d'école et à la commune de proposer ce nouvel aménagement du temps scolaire et c'est la DASEN (directrice académique des services de l'éducation nationale) qui approuvera le choix fait par le conseil d'école et la commune. Une dérogation est envisageable si le choix de la 9ème demi-journée se porte sur le samedi matin, en fonction du projet éducatif territoriale. Cette organisation de la semaine scolaire peut-être revue tous les 3 ans. Ce décret peut se mettre en place à la rentrée de septembre 2013 ou en 2014.

A partir de cette lecture commune, un débat a eu lieu pour savoir ce qu'en pensait chaque partenaire de l'école : les enseignants, les représentants des parents d'élèves et le maire et son adjointe. Les parents se sont tout d'abord interrogés sur la réelle utilité de ce décret car pour les enfants dont les parents travaillent, la journée reste aussi longue. Qu'est ce que cela va-t-il apporter aux enfants en maternelle qui ont déjà des journées bien chargées ? Donc il y aura plus de temps collectif pour les enfants (45 min en périscolaire), donc les journées seront les mêmes avec en plus le mercredi matin. Une question a émergé sur la mise en place de ce décret en maternelle et en élémentaire : Comment peut-on proposer la même chose en maternelle et en élémentaire ? Ne pourrait-on pas proposer en maternelle (notamment pour les PS) 3h15 le matin et récupérer les petits après la sieste (à la maison, à l'école...) vers 14h30 ? Les représentants des parents d'élèves se sont questionnés sur l'intérêt de réduire le temps de classe de 3/4h le soir et de lever les enfants un jour de plus dans la semaine, 5 jours d'affilés. Tout en tenant compte du fait que le mercredi est un jour de repos au milieu de semaine et que les enfants pratiquent souvent des activités extra-scolaires. Pour une demi heure, cela en vaut-il la peine ? Au niveau du rythme scolaire ne vaut-il pas mieux mettre les enfants tous les jours à l'école ou le repos du mercredi est-il réellement bénéfique ? Les rythmes scolaires ont changé il y a quelques années pour de nouveau changer. Les enseignants préféreraient que la 9ème demi-journée ait lieu le samedi matin au lieu du mercredi matin, comme il y a quelques années, mais cela semble beaucoup moins possible aujourd'hui. Il est important de souligner que de nombreuses théories s'opposent concernant les rythmes scolaires. Cette réforme reste pour le moment assez floue, et est nationale, elle ne s'adapte pas forcément à toutes les réalités locales. Mais il ne faudrait pas que suite aux différentes gestions territoriales, l'éducation soit une question territoriale et non plus nationale. Cela va-t-il être bénéfique aux élèves de maternelle ? Que va-t-il en être concrètement ?

Après avoir écouté les avis des enseignants et des représentants des parents d'élèves, Mr le maire et son adjointe ont exposé le point de vue. Ils approuvent la réforme qui vise l'intérêt de l'enfant et c'est tant mieux ! Cependant, sur la forme, cela risque de poser quelques problèmes et il va donc falloir trouver un consensus entre tous les partenaires de l'école. Mr le maire est conscient du fait que la problématique est différente à l'école maternelle et à l'école élémentaire, notamment avec la gestion de la sieste en petite section. Puisque la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30, pourquoi ne pas la prolonger davantage et accueillir les petits après leur sieste avec des apprentissages à leur retour. Les représentants des parents d'élèves sont d'accord sur ce point. Pour une plus grande logique, Mr le maire s'est réuni avec d'autres maires du plateau pour aborder cette réforme, notamment avec le maire de Genes dont l'école est une école pilote pour cette réforme et est déjà à la semaine de 4 jours et demi, sauf pour les petits. Cela a beaucoup davantage. Mr le maire a insisté sur le fait qu'après la classe, pour accueillir les élèves, une réorganisation sera nécessaire avec la mise en place d'activités extrascolaires (et non pas uniquement périscolaire), qui pourront être gérées par diverses associations, des bénévoles... Mr le maire a bien insisté sur la différence qu'il y a entre des activités périscolaires et des activités extrascolaires. Le coût de cette réforme n'a pas encore été évalué car les dispositions qui pourront être engagées ne sont pas encore assez claires. L'Etat subventionne les communes qui mettront en place cette réforme dès la rentrée 2013, à raison de 50 euros la première année par enfant. Ce qui ne sera plus le cas si les communes font le choix de mettre en place cette réforme en 2014.

La liberté de la réforme va permettre de réfléchir au mieux à cette réforme et que tous les partenaires de l'école se concertent. La mairie, a jusqu'au 31 mars, pour se prononcer.

Le conseil d'école élémentaire, après discussion, s'est mis d'accord pour mettre cette réforme en place en 2014. Il en va de même pour le conseil d'école maternelle sa mise en place nécessite une grosse organisation et de nombreuses concertations. L'école élémentaire et l'école maternelle doivent impérativement mettre cette réforme en place en même temps. Le maire émet juste deux restrictions : une sur le fait qu'avec le changement de locaux, cela risque de faire beaucoup de changement, mais

aussi sur le fait que les élections municipales ont lieu en mars 2014, et que le dossier doit tenir la route pour la suite.

Le choix s'est donc porté pour mettre en place cette réforme en septembre 2014 et les premières concertations sur le sujet auront lieu dès octobre 2013 avec les différents partenaires de l'école (commune, représentants de parents d'élèves et enseignants).

Rentrée 2013 : prévisions d'effectifs :

GS 30 ,MS 50, PS 42, TPS entre 4 et 8.

Compte coopérative scolaire :

Il n'y a pas de bilan fait à cette période. L'école a reçu un chèque de l'amicale des écoles de 1300 euros, soit 10 euros par enfant.

Projets et sorties pédagogiques :

Il n'y a pas de sorties de prévues pour l'instant car les projets autour des livres numériques avancent dans les classes et les sorties pédagogiques se grefferont après. Il n'est pas simple de faire des sorties en fonction des livres numériques. Les sorties se feront sans doute plutôt en fonction des thèmes choisis pour les livres numériques.

Dates d'inscriptions pour la rentrée 2013 :

Les inscriptions s'effectueront au cours des deux premières semaines de mai. Il n'y a pas de suppression de classe de prévu mais cela laissera du temps pour réfléchir à la meilleur répartition des classes.

Règlement intérieur de l'école :

Exceptionnellement, les enseignants ont demandé d'insérer un avenant au règlement intérieur. Quand il y a de la neige, le temps d'habillage et de déshabillage des enfants est lourd et cela prend du temps sur les apprentissages. Les enseignants souhaiteraient sortir en fin de matinée. L'IEN est d'accord, mais cela doit figurer sur le règlement intérieur, pour des raisons de responsabilités. Cela a donc été soumis au vote du conseil d'école. Tous les membres du Conseil se prononcent pour cet aménagement des horaires.

Investissement et achats de matériel :

Un caméscope, un vidéo projecteur, et un écran ont été acquis grâce au crédit investissement de la commune. Proposition d'achat pour l'année prochaine : du mobilier de sieste pourrait être acquis pour pouvoir ranger rapidement les lits et de bénéficier de la salle de sieste. Éventuellement le mobilier de certaines classes peut être renouvelé avec des tables individuelles. De plus, il manque une lumière dans la salle de sieste, une lampe mobile pour que le maître E puisse travailler dans la salle de sieste avec des petits groupes. Les rideaux de la bibliothèque ont été enlevés, et pourraient être remplacés.

Informations ASPARELLE :

Voici les remontées des parents :

Sur le parking : il faut limiter le stationnement abusif devant le portail. Une intervention des gendarmes est-elle possible ? Peut-on mettre en place un panneau interdit de stationner ? Le bus du périscolaire peut-il se garer en marche arrière pour repartir en marche avant pour éviter les accidents ?

Certains parents entrent dans la cour en fumant, dans le règlement intérieur il est stipulé qu'il est interdit de fumer dans la cour de l'école. De plus, il est préférable que les parents ne fument pas devant la grille de l'école.

Réponse du maire : c'est aux parents d'être « disciplinés ». Un radar mobile a été mis en place dans la rue en bas de l'école de 11h15 à 11h45. Des véhicules en excès de grande vitesse (environ 70 km/h à la place de 30km/h) ont été relevés toutes les 1min 24 ! Pour le stationnement du bus du périscolaire, le maire va voir cela avec ses services.

Les parents se questionnent sur la cantine de l'année prochaine et sur le déplacement des élèves pour aller à la cantine. Cela se fera en minibus et à pied avec un aménagement surélevé prévu sur la route. Le trottoir est sécurisé tout le long du trajet.

Concernant l'hygiène et le lavage des mains des enfants. Les enseignants reconnaissent qu'il y a eu des problèmes matériels : ce sont les ATSEM ou les enseignantes qui ont du ramener des pousses mousses de chez elle. **Pour ne pas diffuser les gastros et autres maladies à l'école il semble judicieux de ne pas mettre les enfants à l'école lorsqu'ils sont malades.** Avec certes des difficultés pour les parents de garder les enfants malades. Les enseignants appellent les parents en cas de maladies des enfants à l'école.

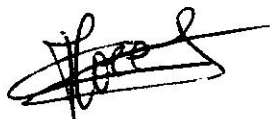
Rappel : Attention, pour des questions de sécurité, sur le parking, les piétons doivent passer sur le trottoir.

Il ne faudrait pas autoriser les enfants à mettre leurs affaires mouillées sur les chauffages électriques. Il faut donner des habitudes aux enfants de prévention concernant les chauffages électriques quitte à ce que les affaires restent mouillées.

Le prochain conseil peut-il se dérouler à 20h pour des questions pratiques pour les représentants des parents d'élèves.

Prochain conseil : vendredi 7 juin 20H.

La secrétaire de séance :



La Directrice de l'école:

